

# DÉLIBÉRATION n° CA-14-06-2024-02 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 juin 2024



Contrat pluriannuel de l'Alliance Aliénor d'Aquitaine 2022-2027  
Volet commun du contrat

## Le Conseil d'administration

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leur article 36 ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers, notamment son article 22-5 ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

**ADOpte**

### Article 1<sup>er</sup> : Dispositif

Le volet commun du contrat pluriannuel de l'Alliance Aliénor d'Aquitaine 2022-2027 est approuvé, conformément à l'annexe à la présente délibération.

### Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération et son annexe sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 14 juin 2024  
La Présidente de l'université de Poitiers,  
Présidente du Conseil d'administration,

**Virginie LAVAL**

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 14/07/2024

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

#### Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'enseignement supérieur  
et de l'insertion professionnelle**

Service de la stratégie de contractualisation, du financement  
et de l'immobilier

Sous-direction du dialogue stratégique avec les établissements

Département du dialogue stratégique contractuel

DGESIP B1-1

n° 2024

Affaire suivie par : Renaud Sauvage

Tél : 01 55 55 65 22

Mél : [renaud.sauvage@enseignementsup.gouv.fr](mailto:renaud.sauvage@enseignementsup.gouv.fr)

1 rue Descartes

75231 Paris SP 05

Paris, le 19 mars 2024

La directrice générale de l'enseignement supérieur  
et de l'insertion professionnelle

à

Madame la Présidente de l'université de Poitiers,

s/c de Madame la Rectrice de la région  
académique Nouvelle-Aquitaine,  
Chancelière des universités

s/c de Monsieur le recteur délégué pour  
l'enseignement supérieur, la recherche et  
l'innovation de la région académique Nouvelle-  
Aquitaine

**Objet :** Contrat pluriannuel de Alliance Aliénor d'Aquitaine 2022-2027 – Volet commun du contrat et volet spécifique de l'Université de Poitiers

Je vous prie de trouver ci-joint, à l'issue de nos différents échanges, une version stabilisée du volet commun du contrat 2022-2027 du site Alliance universitaire Aliénor d'Aquitaine ainsi que le volet spécifique de l'université de Poitiers.

Ce document, accompagné des indicateurs et des jalons de suivi, a vocation à être soumis pour approbation aux instances de votre établissement.

Je vous remercie de me faire part des résultats du vote, mes services restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La cheffe du département  
du dialogue stratégique contractuel

  
Françoise PROFIT



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Aliénor  
Aquitaine**  
Alliance Universitaire



## **L'ALLIANCE UNIVERSITAIRE ALIÉNOR D'AQUITAINE 2022-2027**

**VOLET COMMUN DU CONTRAT**

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**

# Contrat de site de l'Alliance Universitaire Aliénor d'Aquitaine pour les années 2022-2027

entre

- Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche  
représenté par  
Madame Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

d'une part

- L'Alliance Universitaire Aliénor d'Aquitaine  
représentée par :

Madame Virginie Laval, présidente de l'université de Poitiers et

Monsieur Majdi Khoudeir, directeur de l'Isae-Ensm

d'autre part

## Sommaire

<b>I. Présentation générale .....</b>	<b>4</b>
<b>II. Axes stratégiques et objectifs .....</b>	<b>5</b>
Axe 1 : Collaborer pour les actions de recherche et leurs transferts vers la Société.....	5
Axe 2 : Coopérer pour le développement des formations au service de la réussite étudiante .....	5
Axe 3 : Coordonner les transformations numériques à destination de la recherche et de l'innovation pédagogique .....	7
<b>III. Mise en œuvre du contrat.....</b>	<b>8</b>
<b>IV. Annexe : récapitulatif des indicateurs et des jalons .....</b>	<b>9</b>

## I. Présentation générale

Nouvellement créée, l'alliance universitaire Aliénor d'Aquitaine fédère, autour de l'université de Poitiers, de l'ISAE-ENSMA et du CHU de Poitiers, les organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRAÉ), les opérateurs de l'Éducation nationale (IH2EF, Réseau Canopé, CNED) et des acteurs de l'Enseignement supérieur de l'académie de Poitiers (ÉESI, Sciences Po, CREPS, CROUS).

Tous regroupés autour d'une volonté commune prenant pour pilier la responsabilité sociétale et environnementale des universités, et dans le respect de leurs singularités, ils mettent en commun leurs atouts avec pour ambition commune le rayonnement du site universitaire de Poitiers. Cette union, pensée comme un catalyseur de grands projets, s'oriente sur la recherche et sa valorisation, la formation et la réussite étudiante ainsi que les transformations qu'apporte le numérique dans ces domaines.

Fédératrice des talents, l'alliance Aliénor d'Aquitaine développe une action de recherche, en collaboration, pour répondre aux appels à projets nationaux et internationaux, notamment aux programmes européens. Elle développe une politique mutualisée en matière d'accompagnement des doctorants et doctorantes, par exemple pour favoriser et faciliter leur insertion professionnelle notamment hors des voies académiques. Ses membres sont acteurs de l'innovation par une volonté commune pour le transfert des savoirs et des technologies et appuient les initiatives entrepreneuriales en accompagnant les chercheuses et chercheurs dans le dépôt et l'exploitation de brevets et de licences. De la même manière, dans une perspective de partage de la science avec la société, l'alliance participe à la diffusion de la culture scientifique et à l'ouverture des données de la recherche.

Unificatrice des savoirs, l'alliance Aliénor d'Aquitaine contribue à développer une offre de formation cohérente et diversifiée, portant une attention particulière à l'orientation, l'insertion professionnelle et la réussite étudiante. Consciente que la réussite académique passe aussi par une expérience étudiante riche, elle y porte une attention particulière, notamment par le développement de campus durables, écologiquement soutenables et accueillants ou par la promotion de la santé et l'accompagnement des étudiants et étudiantes à travers des dispositifs mutualisés et facilement accessibles. Elle œuvre également en faveur de l'insertion professionnelle en développant de manière coordonnée d'une part la formation continue et, d'autre part, l'apprentissage via le CFA Sup Nouvelle-Aquitaine.

Le présent contrat de l'Alliance témoigne du travail conduit pour préciser la signature scientifique des établissements de l'ESR. Celle-ci se trouve déclinée dans les volets contractuels correspondants des membres de l'Alliance :

- une signature de l'université de Poitiers en tant qu'université responsable pour une démarche durable, son ambition étant connectée à trois enjeux sociétaux, trois objectifs de développement durable de l'ONU : « santé et bien-être », « éducation de qualité », « villes et communauté durable ».
- une signature d'école de référence sur les transports, l'aéronautique, et la mobilité sobre et durable pour l'ENSMA, établissement ancré sur le territoire ayant vocation à constituer, pour le MESR, la porte d'entrée du groupe « ISAE » en Région Nouvelle Aquitaine.

Les actions déjà engagées trouveront à s'enrichir au cours du contrat pluriannuel 2022-2027, d'un travail commun sur l'articulation des offres de formations thématiques, et sur le carré de la connaissance (recherche-formation-innovation-service à la société), notamment en ingénierie.

L'alliance Aliénor d'Aquitaine participe également aux transitions numériques. Elle encourage le développement de nouvelles pratiques pédagogiques prenant le numérique pour support, par l'hybridation des formations et la mise en œuvre de pédagogies innovantes. Elle travaille à développer un environnement partagé du numérique pour l'éducation et agit pour l'inclusion numérique des étudiants, étudiantes et personnels en les formant à ces enjeux majeurs de société. D'autre part, le déploiement d'infrastructures numériques communes est recherché afin d'avoir la capacité de répondre efficacement et avec des technologies performantes aux besoins de la recherche et de la formation.

Ainsi, l'alliance Aliénor d'Aquitaine prend appui sur trois axes permettant à ses membres (1) de collaborer pour la recherche et l'innovation, (2) de coopérer à la faveur d'une offre de formation harmonieuse au service de la réussite étudiante ainsi que de se coordonner pour (3) déployer les transformations numériques nécessaires à une recherche exigeante et aux renforcements des innovations pédagogiques.

## II. Axes stratégiques et objectifs

### **Axe 1 : Collaborer pour les actions de recherche et leurs transferts vers la société**

#### **Objectif 1 : Harmoniser les moyens des équipes de recherche communes et leurs capacités de réponse aux appels à projet.**

Les établissements d'enseignement supérieur sont des acteurs centraux du « carré de la connaissance » (éducation, recherche, innovation et service à la société). C'est dans cette optique que les établissements du site entendent soutenir la recherche en optimisant leur capacité de réponse aux appels à projet ou en perfectionnant la formation de leurs doctorantes et doctorants. Dans cette même logique, les établissements du site sont vigilants à maintenir le dialogue avec la société pour la diffusion des savoirs et le transfert des connaissances et des technologies vers le tissu économique.

Les établissements du site partagent des dispositifs d'appui pour l'accompagner au dépôt d'appels à projet et pour réaliser leur suivi dans une démarche harmonisée qu'il convient de renforcer, notamment pour faire monter en compétence les équipes support. En ce sens, les établissements du site s'engagent à accompagner le montage de projets communs répondant à des appels à projet afin de favoriser leurs dépôts et de maximiser leur obtention. En outre, les établissements mettent en cohérence les dialogues d'affectation des moyens de leurs structures de recherche partagées.

**Action 1.1.1** : poursuivre le développement de l'appui conjoint au montage et conventionnement des projets recherche et innovation à l'échelle du site.

**Action 1.1.2** : favoriser le dépôt et l'obtention de projets dans le cadre d'appels à projets compétitifs, tels que : ANR, PIA Recherche, PEPR, Horizon Europe (actions Marie Sklodowska-Curie, European Research Council ERC).

**Action 1.1.3** : augmenter le dépôt et obtenir des appels à projet à destination des jeunes chercheurs et jeunes chercheuses (e.g., ANR JCJC).

#### **Indicateur 1** : Appels à projet compétitifs

- Pourcentage du nombre d'appels à projet déposés et obtenus (+20% en cinq ans)
- Projets européens déposés (+5 en cinq ans)

#### **Objectif 2 : Organiser de manière mutualisée l'accompagnement et la formation des doctorantes et doctorants.**

La formation doctorale délivrée sur le site de Poitiers est porteuse, dans l'espace européen et international, de l'image d'excellence des établissements d'enseignement relevant du MESR. Les établissements mènent une politique concertée en matière de formation doctorale, portée par les écoles doctorales du site. Ils s'attachent à améliorer les conditions d'exercice des jeunes chercheuses et des jeunes chercheurs et s'investissent dans le développement de nouveaux partenariats public/privé notamment au travers des financements de thèse.

**Action 1.2.1** : mettre en cohérence la politique de formation des différentes écoles doctorales

**Action 1.2.2** : accompagner les doctorantes et doctorants à l'entrepreneuriat

**Action 1.2.3** : augmenter le nombre de partenariats public/privé pour le financement des thèses

#### **Indicateur 2** : Partenariats dans le cadre de la thèse

- Augmentation de 20 % du nombre de thèses financées dans le cadre d'une activité partenariale
- Evolution annuelle du nombre de doctorants du site financés pour leur thèse – dont identification des mesures « jeunes chercheurs » de la LPR au niveau du site.
- Taux d'insertion des docteur(e)s dans leur domaine d'expertise à 36 mois. Cibles : 90% en Sciences et Technologies et 80 % en Sciences Humaines et Sociales.

**Jalon 1** : Augmentation de 10 % des thèses CIFRE à trois ans (2025).

**Objectif 3 : Améliorer la détection, l'accompagnement et la maturation des projets innovants.**

Pour faciliter le transfert des technologies et des savoirs, les établissements du site s'engagent à mieux se structurer afin d'augmenter la détection, valorisation et le transfert des connaissances des laboratoires de recherche vers les partenaires socio-économiques (recherche partenariale, *licensing*, création d'entreprises innovantes).

**Action 1.3.1** : mettre en place, en accord avec les ONR, une structure d'accompagnement pour la valorisation et le transfert de *type* Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) dans le cadre de France 2030.

**Indicateur 3** : Impact de la valorisation et du transfert sur l'économie du territoire

3.1. Augmentation du nombre de licences générées (+ 20% en cinq ans).

3.2. Evolution du nombre de candidatures au PEPITE Nord Aquitain et fidélisation des étudiants entrepreneurs : taux d'évolution du nombre d'étudiants entrepreneurs et taux de renouvellement du statut d'étudiant entrepreneur.

**Indicateur 4** : Part des contrats passés avec les industriels et les partenaires économiques (recherche, expertises, prestations de service, redevances brevets, licences et marques) dans les ressources propres des deux établissements ESR du site.

**Objectif 4 : Développer la diffusion de la culture scientifique et les données de la recherche**

Pour faciliter le dialogue avec la société, les établissements du site s'engagent à porter des actions communes à destination du grand public pour diffuser la Science avec et pour la société en lien avec les partenaires du territoire tels que les CCSTI dont l'Espace Pierre Mendès France.

**Action 1.4.1** : organiser des événements, individuels ou communs, permettant de diffuser la culture scientifique sur le territoire

**Action 1.4.2** : cartographier et augmenter la portée des événements SAPS

**Indicateur 5** : Science et Société sur le territoire

- Mesure de l'ouverture territoriale des actions Science et Société (départements / agglomérations)

- Nombre des actions Science et Société (+20% en cinq ans)

**Jalon 2** : Cartographie des principales actions Sciences et Société (2024)

**Axe 2 : Coopérer pour le développement des formations au service de la réussite étudiante**

L'objectif que se donnent les établissements du site, notamment par un dialogue renforcé avec les partenaires territoriaux de l'Alliance Aliénor d'Aquitaine notamment le CROUS de Poitiers, est de développer une stratégie globale prenant appui sur le schéma territorial du bien-être et de la vie étudiante (dont les deux établissements sont corédacteur). Il s'agit d'améliorer les conditions de vie et de réussite de l'étudiant sous ses différents aspects : autonomie de l'étudiant ; accès aux droits ; accès à l'offre de soins et aux dispositifs de prévention ; environnement numérique ; sensibilisation aux grandes transitions environnementale, écologique et solidaire.

**Objectif 1 : Proposer une expérience étudiante riche en déployant une vie étudiante dynamique sur des campus durables.**

Les établissements du site considèrent la réussite étudiante comme plurielle pour tendre vers l'égalité des chances et lutter contre le décrochage, tant du point de vue des formations que de la vie étudiante et de la mise en place de conditions de vie et d'études favorables au bien-être étudiant. Les maquettes de formation comme de politique de la vie de campus doivent tenir compte de la responsabilité sociétale des universités en intégrant dès que possible des contenus et des initiatives concernant la durabilité humaine, environnementale ou sociale.

Les établissements du site, dans une démarche de réussite plurielle, s'engagent à proposer une expérience étudiante riche en déployant une vie étudiante, culturelle et sportive dynamique sur des campus durables et écologiquement soutenables.

**Action 2.1.1** : soutenir les enjeux de durabilité, de transition écologique et de développement soutenable dans les offres de formation

**Action 2.1.2** : inclure la durabilité et le développement soutenable comme des critères à l'attribution de moyens aux associations étudiantes (financements, locaux, labels, etc.)

**Indicateur 6** : Enseignement de transition écologique

- Progression du nombre d'acteurs du site (étudiants, personnels, intervenants professionnels dans les formations) bénéficiant d'une formation à la transition écologique

**Jalon 3** : toutes les formations des établissements intègrent dans leurs enseignements des modules liés à la transition écologique et au développement soutenable en premier cycle (2025) et sur l'ensemble des formations d'enseignement supérieur (2027)

## **Objectif 2 : Promouvoir la santé et la qualité de vie des étudiantes et étudiants par des dispositifs d'accompagnement et d'accueil**

Les établissements du site s'engagent dans une démarche de promotion de la santé, du bien-être et de la qualité de vie des étudiantes et étudiants par des dispositifs d'accompagnement et d'accueil adaptés aux besoins des usagères et usagers.

**Action 2.2.1** : développer une offre de soin cohérente au niveau du site et adaptée aux usagères et usagers pour en garantir l'accès au plus grand nombre

**Action 2.2.2** : poursuivre le développement d'une politique inclusive à tous les niveaux et développer la formation des personnels d'enseignement supérieur du site à l'accompagnement des étudiants à besoin particulier, dont le handicap.

**Indicateur 7** : Enquête relative à l'impact des politiques de santé :

- nombre total d'étudiantes et d'étudiants ayant eu accès, dans l'année universitaire, à une consultation de médecine préventive  
- nombre d'actions de prévention conduites par le SSE.

## **Objectif 3 : Développer la formation continue et l'apprentissage et valoriser ces voies d'insertion professionnelle.**

Les établissements du site, pour favoriser l'insertion professionnelle des diplômé(e)s, développent l'alternance et la formation tout au long de la vie afin de valoriser ces voies d'insertion professionnelle. De même, afin de faciliter l'orientation des étudiantes et des étudiants les établissements cherchent à améliorer la visibilité, la complémentarité et l'attractivité des formations en ingénierie.

Les établissements s'attacheront dans ce domaine aux deux objectifs suivants :

- faire connaître les voies d'apprentissage en tant que voie d'excellence afin de permettre aux futurs étudiants de se projeter dans des parcours de réussite, à la fois au niveau académique et au

- niveau professionnel et valoriser, dans leur communication les réussites individuelles ;
- faire valoir auprès de l'ensemble des acteurs du territoire l'importance des filières en apprentissage pour diversifier, au niveau de l'origine sociale comme au niveau de l'origine scolaire le vivier de recrutement dans les disciplines scientifiques et technologiques.

**Action 2.3.1** : déployer une politique volontariste pour l'alternance dont l'apprentissage

**Action 2.3.2** : organiser la politique de formation par l'apprentissage des établissements concernés du site en cohérence au sein du CFA Sup Nouvelle-Aquitaine

**Indicateur 8** : Formation par apprentissage

- Nombre de formations par apprentissage s'inscrivant dans le cadre du CFA SUP Nouvelle Aquitaine sur la durée du contrat - Cible : 100% des formations en 2026 hors dispositifs particuliers
- Nombre d'étudiants formés par la voie de l'apprentissage sur le site - Cible : +25% d'apprentis en 2027.

**Objectif 4 : Organiser conjointement les formations en ingénierie afin d'améliorer leur visibilité, leur cohérence et leur attractivité.**

Les établissements du site partagent comme objectif l'internationalisation de leurs formations et l'importance du lien entre Recherche et Formation. Les formations en ingénierie du site font l'objet d'une discussion recherchant la complémentarité de ces formations en Sciences et technologies. Prenant en compte l'évolution des nouveaux besoins en compétences au niveau des différents secteurs économiques, l'université et l'ISAE-ENSMA mobiliseront des forces en ingénierie du territoire sur les différents volets du Programme « France 2030 », et notamment les appels à projets relatifs aux compétences et métiers d'avenir.

La mise en œuvre de l'apprentissage pour ces formations est également discutée.

**Action 2.4.1** : discuter, à l'échelle du site, de la complémentarité des formations en ingénierie et de la mise en place de l'apprentissage.

**Action 2.4.2** : concevoir un schéma de mobilisation en commun des forces en ingénierie du site Nord Aquitain par rapport aux différents Appels à Manifestation d'Intérêt de France 2030

**Objectif 5 : Soutenir une dynamique de coordination et de coopération dans le cadre l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education de Poitiers.**

La nouvelle structuration du site en Alliance universitaire ouvre de vastes espaces de coopérations avec l'ensemble des acteurs de la connaissance et du savoir. Identifié, au niveau national par la qualité des résultats de la recherche en éducation, le site Nord Aquitain poursuit dans le cadre du contrat de site 2022-2027, le dialogue de qualité engagé au niveau inter-universitaire sur le pilotage des différents sites de formation de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education.

Parmi les objectifs de l'Alliance Aliénor d'Aquitaine en termes d'ouverture vers les territoires, l'université de Poitiers en tant que porteuse de l'Inspé de Poitiers veille, en lien avec l'université de La Rochelle, au développement de l'institut. L'Inspé fera l'objet d'une attention soutenue, tant dans sa dimension « formation et recherche » que dans la professionnalisation des étudiants engagés vers les métiers de l'enseignement.

Les actions de coopération ou de coordination élargies au niveau de la Région Nouvelle Aquitaine, avec les Inspé des académies de Bordeaux et de Limoges seront également soutenues en fonction des opportunités.

**Axe 3 : Coordonner les transformations numériques à destination de la recherche et de l'innovation pédagogique**

**Objectif 1 : Favoriser les initiatives pédagogiques qui prennent appui sur le numérique.**

Les établissements du site mettent en place des outils pour le développement du numérique pour la formation et la recherche. Pour accroître la réussite des étudiants et des étudiantes et pour une recherche de haut-niveau, le numérique est un outil incontournable pour les établissements d'enseignement supérieur. En

formation, il permet d'enrichir le présentiel par la mise en place d'un environnement immersif et innovant. Le numérique fait partie des outils pour l'éducation mais l'éducation au numérique est également de la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur pour former des citoyens éclairés. En recherche, il est un outil indispensable pour la performance des laboratoires comme pour la gestion et l'utilisation des données.

Le numérique occupe une place importante dans les apprentissages. Il est nécessaire de former les étudiants et les étudiantes à l'utilisation responsable du numérique, par exemple dans la recherche de source pour lutter contre les *fake news*. Il est également primordial de transformer les apprentissages en incluant le numérique dans les innovations pédagogiques. Les dispositifs innovants se doivent d'être adaptés selon les spécificités de chaque établissement. Un des objectifs est de s'inscrire dans la démarche du Pôle Numérique pour l'Éducation et la Formation (PNEF) et particulièrement dans le projet Dem'UP.

**Action 3.1.1** : œuvrer dans une démarche « Poitiers, capitale de l'éducation » pour la création et la mise en place de contenus pédagogiques innovants prenant le numérique pour support

**Action 3.1.2** : déployer les dispositifs pour le numérique éducatif, par exemple les démonstrateurs numériques

**Action 3.1.3** : veiller à assurer le lien avec l'enseignement secondaire

**Indicateur 9** : Numérique éducatif

- Nombre de démonstrateurs numériques déployés. Cible : 10 démonstrateurs entre 2022 et 2027.

## **Objectif 2 : S'inscrire dans la démarche du numérique pour l'éducation et œuvrer pour l'inclusion numérique.**

Les établissements du site forment les enseignants, les enseignantes, les étudiants et les étudiantes à l'usage responsable du numérique et à l'utilisation du numérique pour l'éducation. Ils font des choix technologiques convergeant dans le numérique pour l'éducation, l'hybridation des formations et pour les innovations pédagogiques, par exemple l'utilisation de jumeaux numériques ou de technologies hybrides.

**Action 3.2.1** : augmenter le nombre de formation au numérique pour les formateurs et formatrices

**Action 3.2.2** : inclure le numérique pour les innovations pédagogiques dans les maquettes des formations

**Indicateur 10** : Numérique et nouvelles pratiques pédagogiques

Proportion de maquettes de formation s'appuyant sur des nouvelles pratiques pédagogiques (*pratiques pédagogiques intégrant le numérique, pédagogie inversée, travaux en groupe-projet, etc.*). Cible pour 2027 : 20% des maquettes de formation

## **Objectif 3 : Déployer un réseau d'infrastructures numériques pour une recherche de haut niveau et pour une formation de qualité.**

Les établissements du site, pour assurer pleinement leur mission de recherche, doivent se doter d'infrastructures numériques efficaces. En ce sens, le projet de Réseau d'Infrastructure de Nouvelle-Aquitaine (RINA), complémentaire des actions menées par la Région, porte sur 2 500 km de fibre optique activée par une trentaine de points de présence pour distribuer un accès très haut débit aux établissements de la région y contribuant.

Une politique d'offre de service pour le stockage des données est mise en œuvre (notamment de la recherche) avec un coût optimisé, une réduction des dépenses énergétiques et une offre de calcul mutualisé couvrant les différents besoins des chercheuses et des chercheurs (CPU, GPU).

**Action 3.1.1** : répondre aux besoins accrus en communication haut débit sécurisé, d'une offre d'hébergement et de services mutualisés et pour certains de solution de calcul

**Action 3.2.2** : déployer un réseau de télécommunication sécurisé à très haut débit à l'échelle du site en lien avec la région. Une politique d'offre de service pour le stockage des données est mise en œuvre (notamment de la recherche) avec un coût optimisé, une réduction des dépenses énergétiques et une offre de calcul mutualisé couvrant les différents besoins des chercheuses et des chercheurs (CPU, GPU)

**Jalon 4** : La totalité des usagères et des usagers des établissements du site ont accès à une solution de communication haut débit sécurisé, la totalité des chercheuses et des chercheurs ont accès à une solution de calcul, une partie des besoins en stockage des usagères et des usagers est couverte (2027).

### III. Mise en œuvre du contrat

Un rendez-vous de dialogue annuel permettra de faire le bilan de la mise en œuvre des orientations et des actions du présent contrat, et de faire un point sur ses principaux projets contribuant à la réalisation des objectifs décrits ci-dessus.

## Annexe : récapitulatif des indicateurs et des jalons de site

Indicateurs	Valeur 2022	Cible 2027
<b>AXE 1 : Collaborer pour les actions de recherche et leurs transferts vers la société</b>		
<b>Indicateur 1 : appels à projets compétitifs</b>		
1.1. Pourcentage du nombre d'appels à projet déposés et obtenus (+20% en cinq ans)		
1.2. Projets européens déposés (+5 en cinq ans)		
<b>Indicateur 2 : partenariats dans la cadre de la thèse</b>		
2.1. Augmentation de 20 % du nombre de thèses financées dans le cadre d'une activité partenariale		
2.2. Évolution annuelle du nombre de doctorants du site financés pour leur thèse (dont identification des mesures « jeunes chercheurs » de la LPR au niveau du site).		
2.3. Taux d'insertion des docteur(e)s dans leur domaine d'expertise à 36 mois : 90% en sciences et technologies 80% en sciences humaines et sociales		
<b>Indicateur 3 : impact de la valorisation et du transfert sur l'économie du territoire</b>		
3.1. Augmentation du nombre de licences générées (+ % en cinq ans)		
3.2. Évolution du nombre de candidatures au PEPITE Nord Aquitain et fidélisation des étudiants entrepreneurs : taux d'évolution du nombre d'étudiants entrepreneurs et taux de renouvellement du statut d'étudiant entrepreneur		
<b>Indicateur 4 : part des contrats passés avec les industriels et les partenaires économiques (recherche, expertises, prestations de service, redevances brevets, licences et marques) dans les ressources propres des établissements ESR du site</b>		
<b>Indicateur 5 : Science et Société sur le territoire</b>		
5.1. Mesure de l'ouverture territoriale des actions Science et Société (départements / agglomérations)		
5.2. Nombre des actions Science et Société (+20% en cinq ans)		
<b>AXE 2. Coopérer pour le développement des formations au service de la réussite étudiante</b>		
<b>Indicateur 6 : Enseignement de transition écologique</b>		
Progression du nombre d'acteurs du site (étudiants, personnels, intervenants professionnels dans les formations) bénéficiant d'une formation à la transition écologique		
<b>Indicateur 7 : Enquête relative à l'impact des politique de santé</b>		
7.1. Nombre total d'étudiantes et d'étudiants ayant eu accès, dans l'année universitaire, à une consultation de médecine préventive par le SSE		
7.2. Nombre d'actions de prévention conduites par le SSE		

<b>Indicateur 8 : Formation par apprentissage</b>		
8.1. Nombre de formations par apprentissage s'inscrivant dans le cadre du CFA SUP Nouvelle Aquitaine sur la durée du contrat - Cible : 100% des formations en 2027.		
8.2. Nombre d'étudiants formés par la voie de l'apprentissage sur le site - Cible : +25% d'apprentis en 2027.		
<b>AXE 3. Coordonner les transformations numériques à destination de la recherche et de l'innovation pédagogique</b>		
<b>Indicateur 9 : Numérique éducatif</b>		
Nombre de démonstrateurs numériques déployés. Cible : 10 démonstrateurs entre 2022 et 2027		
<b>Indicateur 10 : Numérique et nouvelles pratiques pédagogiques</b>		
Proportion de maquettes de formation s'appuyant sur des nouvelles pratiques pédagogiques (pratiques pédagogiques intégrant le numérique, pédagogie inversée, travaux en groupe-projet...). Cible pour 2027 : 20% des maquettes de formation.		

Jalons	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Axe 1 : Collaborer pour les actions de recherche et leurs transferts vers la société</b>						
1. Augmentation de 10 % des thèses CIFRE à trois ans.				X		
2. Cartographie des principales actions Sciences et Société (2023)		X				
<b>Axe 2 : Coopérer pour le développement des formations au service de la réussite étudiante</b>						
3. Toutes les formations des établissements intègrent dans leurs enseignements des modules liés à la transition écologique et au développement soutenable en premier cycle (2025) et sur l'ensemble des formations d'enseignement supérieur (2027).				X		X
<b>Axe 3 : Coordonner les transformations numériques à destination de la recherche et de l'innovation pédagogique</b>						
3. La totalité des usagères et des usagers des établissements du site ont accès à une solution de communication haut débit sécurisé, la totalité des chercheuses et des chercheurs ont accès à une solution de calcul, une partie des besoins en stockage des usagères et des usagers est couverte.						X

Fait à Paris, le

<p><b>La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche</b></p> <p><b>Sylvie Retailleau</b></p>	<p><b>La présidente de l'université de Poitiers</b></p> <p><b>Virginie Laval</b></p>	<p><b>Le directeur de l'ISAE-ENSMA</b></p> <p><b>Majdi Khoudeir</b></p>
--	--	---